

PLAN DE ZONAGE



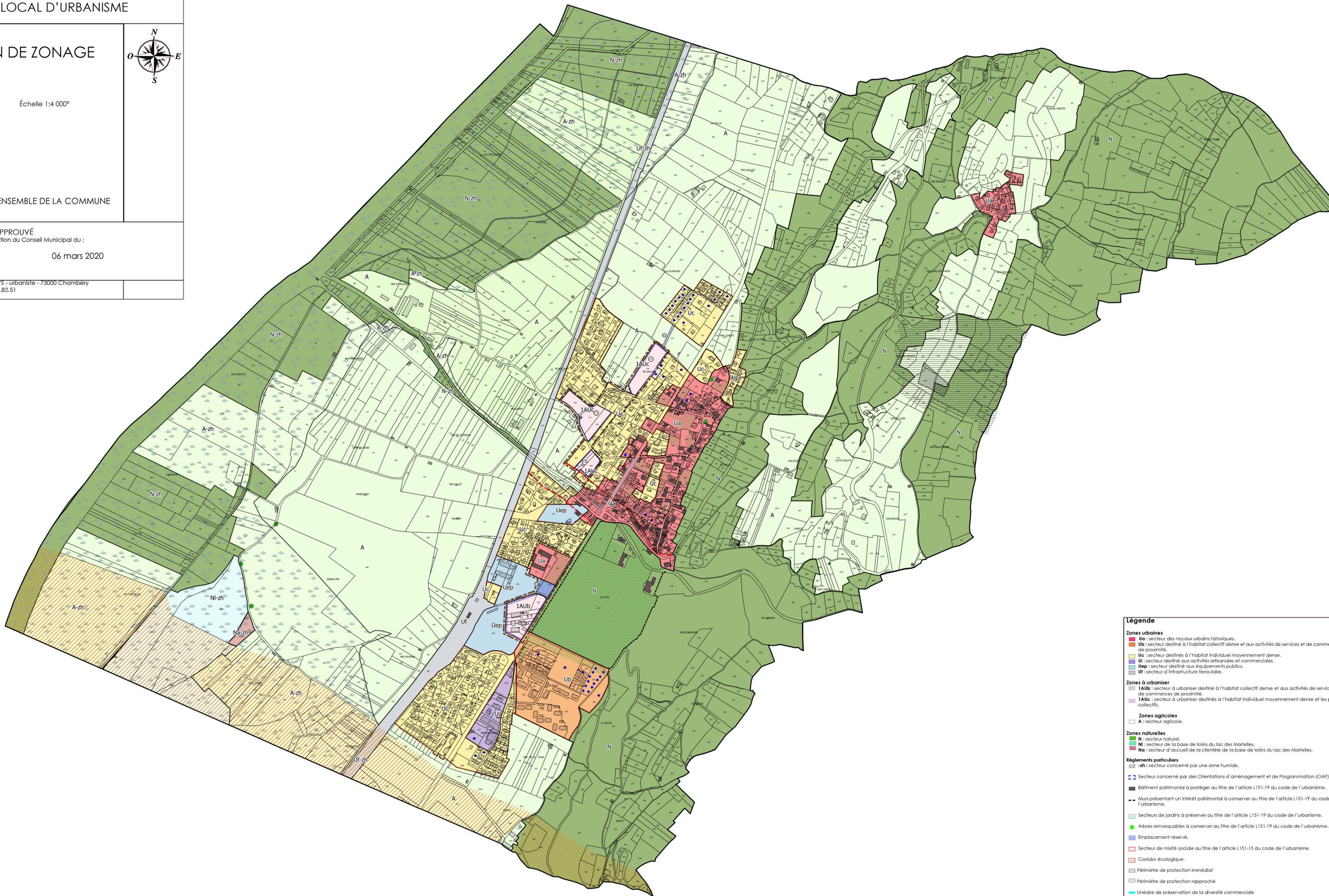
Échelle 1:4 000°

4.1.1a - ENSEMBLE DE LA COMMUNE

PROJET APPROUVÉ
par délibération du Conseil Municipal du :

06 mars 2020

Vincent BIAYS - urbaniste - 73000 Chambéry
Tel : 06.80.01.82.51



Légende

Zones urbaines

- Ua : secteur des noyaux urbains historiques.
- Ub : secteur destiné à l'habitat collectif dense et aux activités de services et de commerces de proximité.
- Uc : secteur destiné à l'habitat individuel moyennement dense.
- Ui : secteur destiné aux activités artisanales et commerciales.
- Uep : secteur destiné aux équipements publics.
- Uf : secteur d'infrastructure ferroviaire.

Zones à urbaniser

- 1AUb : secteur à urbaniser destiné à l'habitat collectif dense et aux activités de services et de commerces de proximité.
- 1AUc : secteur à urbaniser destinés à l'habitat individuel moyennement dense et les petits collectifs.

Zones agricoles

- A : secteur agricole.

Zones naturelles

- N : secteur naturel.
- Ni : secteur de la base de loisirs du lac des Martelles.
- Na : secteur d'accueil de la clientèle de la base de loisirs du lac des Martelles.

Règlements particuliers

- zh : secteur concerné par une zone humide.
- Secteur concerné par des Orientations d'aménagement et de Programmation (OAP).
- Bâtiment patrimonial à protéger au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme.
- Murs présentant un intérêt patrimonial à conserver au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme.
- Secteurs de Jardins à préserver au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme.
- Arbres remarquables à conserver au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme.
- Emplacement réservé.
- Secteur de mixité sociale au titre de l'article L151-15 du code de l'urbanisme.
- Corridor écologique.
- Périmètre de protection immédiat
- Périmètre de protection rapproché
- Linéaire de préservation de la diversité commerciale

Prise en compte des risques

- Bande de précaution de 50m à l'arrière des digues des torrents

Informations supplémentaires

- ♦ Bâtiment non cadastré

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES			
N°	BENEFICIAIRE	OBJET	SURFACE APPROXIMATIVE
ER1	Commune	Création de voirie	880 m²
ER2	Commune	Création de stationnements	3 000 m²